



**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES DANS LA COMMUNE
N° 2025-CIR12
PARKING RUE DU PORT**

LE MAIRE de la commune de LA RIVIERE ST SAUVEUR,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.411.8 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction sus-visée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU les travaux prévus par les agents du service technique municipal à partir du 3 mars 2025

ARRETE

ARTICLE 1 – Le stationnement sera interdit sur le parking situé Rue du Port, le long de la voie, à compter du 3 mars 2025, et ce pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 2 – Des panneaux réglementaires seront mis en place par les agents du service technique municipal.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise au Commissariat de Police de Honfleur et au Centre de Secours, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA RIVIERE ST SAUVEUR, le 3 mars 2025

LE MAIRE :

Adresse : 17 rue de la mairie, 14600 La Rivière-Saint-Sauveur

Téléphone : 02.31.98.70.06. / Fax : 02.31.98.76.23.

Email: secretariat@larivieresaintsauveur.fr

Site : www.larivieresaintsauveur.fr


Didier DEPIROU
Maire de La Rivière-Saint-Sauveur